

# **Les ouvriers marocains en France**

## **Pendant l'entre –deux-guerres**

Tayeb BIAD

Après quatre ans de guerre mondiale (1914-1918), les enjeux d'après guerre se sont imposés selon les rapports de force à l'échelle internationale entre les pays coloniaux et les pays colonisés. Ainsi, et puisque la politique n'est que la continuation de la guerre mais par d'autres moyens, selon la célèbre formule de Clausewitz, il est possible de dire que les marocains à leur tour subissent deux guerres : la première contraignant la majorité des ouvriers marocains à immigrer en France, la seconde, qui n'est que le revers de la première et sa conséquence, étant leur exploitation socio-économique.

Dans le cadre de cette simple introduction, nous essayons seulement de faire apparaître quelques questions préalables qui seront reprises et développées par la suite : quelles sont les véritables causes de l'immigration de la population ouvrière marocaine en France après la fin de la première guerre mondiale ? et quelles étaient les conditions de ce flux migratoire évoluait-il ? et quelles étaient les conditions de vie des travailleurs marocains en France dans l'entre- deux-guerres ?

En réponse à ces considérations et objectifs, notre analyse comportera deux volets essentiels : le premier portera sur la guerre contre les marocains au Maroc jugée comme un facteur primordial de l'immigration en France; le second sera principalement et exclusivement axé sur la situation des ouvriers marocains en France.

## **I. La guerre contre les marocains au Maroc, facteur capital de l'immigration en France**

Joanny Ray affirme qu'après la fin de la grande guerre « *la majorité des marocains retournent à leurs occupations, mais un certain nombre ont pris goût à la vie en France. Ils reviennent chez nous, dans nos mines, dans les régions libérées, dans l'industrie. Depuis 1919-1920, un va-et-vient continu de main-d'œuvre marocaine se produit et suit la courbe de l'activité économique de notre pays. Des quartiers de certaines villes françaises sont peuplés de marocains, il s'y crée des familles, on peut parler d'une véritable immigration* »<sup>1</sup>.

Ces aspects ont fait l'objet d'une étude détaillée menée par Mohammed Bekraoui<sup>2</sup>, qui a confirmé que le nombre total des travailleurs marocains ayant résidé en France pendant la première guerre mondiale a atteint plus de 40000<sup>3</sup>. Ce qui a bien ouvert l'horizon à une immigration qui était restée liée dans ses causes profondes au fait colonial.

Dans les limites de cette communication, cette genèse même de l'immigration entre les deux guerres constituera l'objet de cette étude. Et si Ray a mentionné la fin de l'odyssée des derniers travailleurs coloniaux et qu'avec eux disparaissait le dernier lien qui unissait encore la période de la guerre au problème du recrutement officiel de la main-d'œuvre marocaine au profit de la France<sup>4</sup>, cela ne doit pas faire oublier que le courant migratoire marocain, en raison de la conquête qui s'est poursuivie jusqu'en 1934, restait contrôlé directement ou indirectement par le ministère français de la guerre qui pensait tirer profit de cette migration<sup>5</sup>.

### **1. La politique coloniale et son rôle dans l'immigration des ouvriers marocains**

Loin de toute vision idéologique, justifiant directement ou indirectement le système colonial sur la communauté marocaine dans la mesure où il apparaissait comme un facteur responsable de la prolifération du processus migratoire.

---

<sup>1</sup> Joanny RAY, *les marocains en France*, librairie du recueil Sirey, Paris, 1938, P.45-46.

<sup>2</sup> Mohammed BEKRAOUI, "La genèse de l'émigration marocaine en France ", Hesperis-Tamouda, vol.XXX, fasc.2, (1992), p.53-68.

<sup>3</sup> Ibidem, p.59.

<sup>4</sup> J.RAY, op.cit, p.58-59.

<sup>5</sup> SHAT (Service Historique de l'Armée de Terre, Vincennes), 3H1564.

## Les ouvriers marocains en France

---

### **a. Coloniser le Maroc économiquement pour dégager la main d'œuvre disponible.**

*Il est évident que la colonisation française était basée sur la colonisation agraire, pour bien bénéficier de la terre marocaine et de son rendement fiscal d'une part, et faciliter l'appropriation de larges superficies par les grands colons de l'autre ; la résidence générale a bien profité de l'ignorance de la loi par la majorité du peuple marocain pour mettre en œuvre tout un arsenal de textes juridiques, après avoir choisi le moment propice pour le promulguer. Citons à titre d'exemple, les dahirs qui ont eu un grand effet sur cette stratégie*

*-Le dahir du 12 août 1913, organisant le régime foncier dit d'immatriculation ;*

*-Le dahir du 10 mars 1915, organisant l'impôt agricole : le tertib<sup>1</sup> ;*

*-Le dahir du 27 avril 1919, qui organise « la tutelle des collectivités indigènes et détermine les terres collectives » visant la dépossession des tribus d'une grande partie de leurs terres au profit de l'Etat pour « cause d'utilité publique » ou en vue de créer des « périmètres de colonisation ».*

La mise en œuvre de ces textes juridiques a entraîné la paupérisation et la prolétarianisation des masses rurales ; cela avait comme objectif de trouver une main d'œuvre disponible au service de la métropole. Si tel était le cas des ruraux, les citadins marocains sont-ils restés à l'abri de cette politique coloniale ?

Pour compléter la politique coloniale dans le monde rural, en raison du même but, la résidence générale a suivi la même voie dans le monde urbain. A. Baroudi a écrit à ce propos : « la réorientation des circuits d'échanges au profit de l'économie capitaliste et l'introduction des produits manufacturés ruinèrent toute l'infrastructure commerciale et artisanale existante, et provoquèrent le démantèlement des corporations urbaines de métiers dont la main d'œuvre fut atteinte très tôt par une prolétarianisation totale. Les corporations d'artisans et de commerçants

---

<sup>1</sup> Cet impôt, enrichissant le trésor du protectorat provoqué la misère des masses rurales. Pour plus de détails voir : Omar Abdeljalil, « paysannat marocain et colonisation », Revue Maghreb, n°25-26, 1934.

furent d'ailleurs les premières à fournir de la main d'œuvre aux usines et aux chantiers de la colonisation »<sup>1</sup>.

Sans nier l'influence des faits militaires, administratifs et politiques sur les structures des tribus marocaines, afin de dégager la main d'œuvre nécessaire au capital colonial, il est utile de se demander comment les pacificateurs du Maroc ont joué la carte de l'immigration pour faciliter leur pacification.

b. L'immigration comme facteur facilitant la « pacification » ou la politique des mandats<sup>2</sup>.

Nous présentons d'abord des témoignages de quelques chercheurs colonialistes, J.Ray, à titre d'illustration pour ne citer que celui qui confirme que « l'abus de la susdite carte n'était pas le résultat d'un calcul abstrait [...] politiquement, c'était un jalon posé en pleine dissidence »<sup>3</sup>. Il ajoute aussi : « le sud marocain recevait de France une grande partie des sommes qui lui permettait de vivre et sa pacification s'opérait presque autant dans nos usines que dans ses montagnes »<sup>4</sup>.

Ainsi, pensons-nous, le fait de découvrir en 1933 la présence de près de 4000 dissidents parmi 6000 travailleurs marocains de la région parisienne<sup>5</sup>, est un signe qui indique la responsabilité de la colonisation dans la création et la motivation de l'immigration marocaine en France<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Abdellah BAROUDI, *Maroc : Impérialisme et émigration*, Paris : Ed. Le Sycomore, p.51.

<sup>2</sup> J.RAY, *op.cit*, p.271.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p.58

<sup>4</sup> *Ibidem*, p.73.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p.119.

<sup>6</sup> On peut même ajouter un témoignage très significatif de J.RAY qui a écrit : « on a parfois retenu, parmi les causes d'émigration, l'obligation pour les émigrés de se procurer la somme d'argent liquide nécessaire pour faire face à leurs charges fiscales » *ibidem*, p.133. cette déclaration reste contradictoire à son analyse qui s'inspire de la théorie malthusienne et de la thèse du substrat berbère de R.MONTAGNE, pour expliquer les causes de l'émigration, *ibidem*, p.128-132.

## Les ouvriers marocains en France

---

A cela, s'ajoutent les autres facteurs secondaires et complémentaires, tels que la pluviométrie très irrégulière qui exposait le pays à des sécheresses périodiques, donc à des famines comme celles de 1921, 1928, 1937, et le désir d'améliorer la situation matérielle... Mais, si l'importance de ses facteurs reste variable d'une région à une autre, ce qui introduit une variation de contribution de chaque région dans ce mouvement migratoire, il convient de s'interroger sur la provenance de ces émigrés et comment leur nombre a fluctué dans l'entre-deux-guerres ?

### 2. Les origines des immigrés marocains et l'évolution de leurs effectifs

La plupart des chercheurs qui ont mené des études pendant l'époque coloniale se sont mis d'accord sur le fait que ce mouvement migratoire était essentiellement constitué de berbères du sud<sup>1</sup> pour des raisons que nous allons développer.

#### a. Le Souss, capitale de l'immigration

Commençons d'abord par Pierre Devillars qui a mentionné que « les émigrés sont en presque totalité des *Berbères sédentaires* du sud-ouest du Maroc, des Chleuhs. Ils viennent du Haha et surtout des régions encore en partie dissidentes du Sous, de l'Anti-Atlas et du Haut-Atlas occidental. On note également, à leurs côtés, la présence d'émigrés provenant du Maroc oriental, mais jusqu'à 1939 les éléments chleuhs représenteront toujours plus de 90% de la colonie marocaine en France »<sup>2</sup>.

Avant d'analyser la crédibilité scientifique de cette thèse, laissons J. RAY la justifier en reprenant la thèse de O. Depont qui écrit « l'émigration était le nomadisme des sédentaires. C'est une image paradoxale mais exacte ». Il ajoute : « le Berbère aime les voyages, quelque contradictoire que cela puisse sembler, c'est lui le montagnard, le piéton, qui circule dans toutes l'Afrique du

---

<sup>1</sup> Voir J. RAY, op.cit. ; Pierre DEVILLARS, "L'immigration marocaine en France", BESM, n°46 et 47, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre 1950, p.7-14 et 201-207; Colonel JUSTINARD, "Les chleuhs dans la banlieue de Paris", Hommes et Mondes, avril 1953, p.79-86

<sup>2</sup> P. DEVILLARS, op.cit. p.7.

nord en Europe et même en Amérique. Alors que l'Arabe soi-disant nomade ne va guère au-delà des limites de ses campements d'hiver et d'été »<sup>1</sup>.

Pour les raisons déjà citées, on peut avancer que la région du Souss a représenté une variable source de potentialités humaines au profit du système colonial. Cependant peut-on affirmer que le Berbère est de nature plus aventurier que l'arabe ? Et l'Histoire est à même de nous amener à dégager des images paradoxales et contradictoires dans le raisonnement de Depont : ce sont les arabes qui se déplacent de l'Orient pour venir s'installer dans les terres berbères. L'article précité de Bekraoui en est la meilleure confirmation : « le Souss cesse d'être la source unique de recrutement, car un nombre croissant d'émigrés viennent des autres régions de Tafilalt, Rhamna [...]. Ainsi, en juillet 1917 sur 8640 ouvriers embauchés, rassemblés à Casablanca 2820 seulement viennent du sud »<sup>2</sup>.

Cette opposition des points de vue n'est-elle pas révélatrice du rythme de l'évolution des effectifs des émigrés ?

#### **b. L'évolution des effectifs émigrés.**

Après la Grande Guerre, pour réaliser les projets de grands travaux qu'elle avait déjà entamés ou préparés, la résidence générale a tenté de garder la main d'œuvre au Maroc au profit des grands colons ; c'est dans cette perspective qu'elle avait essayé de limiter ou d'organiser l'immigration juridiquement par :

- a. le dahir du 27 septembre 1921 interdisant la création de bureaux de placement payants ;
- b. le dahir du 24 septembre 1924 interdisant le placement de la main d'œuvre hors de la zone française de l'Empire chérifien par des intermédiaires même gratuits ;
- c. la circulaire de 28 septembre 1925 interdisant provisoirement l'immigration pour canaliser le maximum d'hommes vers le Rif ;
- d. le dahir du 27 octobre 1931 portant réglementation de la sortie des travailleurs marocains et autorisant l'émigration sous certaines conditions<sup>3</sup> ;
- e. le dahir du 13 juillet 1938 modifiant le dahir du 27 octobre 1931, réglementant l'émigration des travailleurs marocains vers la France<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> J.RAY, op.cit., p.118

<sup>2</sup> M.BEKRAOUI, op.cit.p.57.

<sup>3</sup> Alors que tout candidat au départ devait constituer un dossier qui ne contenait pas moins de six pièces : un passeport, un contrat de travail, une carte d'identité, un extrait de fiche anthropométrique, un certificat médical, une caution de 1000 francs en vue du rapatriement.

## Les ouvriers marocains en France

---

Si tous ces dahirs furent promulgués dans le but de restreindre cette « hémorragie », ils n'avaient en fait que permis l'ouverture de la porte à l'émigration clandestine qui a profité à des officines qui connaissaient d'autant plus de succès avec les exigences administratives. L'administration, par conséquent, fut discréditée, perdit tout contrôle effectif sur l'émigration et devint incapable de donner des chiffres précis. C'est pourquoi les travaux portant sur la question d'émigration jusqu'à la deuxième Guerre mondiale ont été caractérisés par l'imprécision des données chiffrées. Malgré le fait que nous ne disposons pas d'indications précises sur les ouvriers marocains qui ont immigré clandestinement en France, nous pouvons donner les chiffres suivants, sous toutes réserves après une comparaison entre certaines statistiques

### Evolution des effectifs marocains en France Dans l'entre deux guerre<sup>2</sup>

1919	1920	1921	1924	1925	1926	1927
3 000	7 000	9 000	10 000	15 000	16 500	15 000

1928	1929	1930	1931	1936	Fin 1938
16 000	21 000	19 000	16 000	10 000	13 000

On peut diviser l'histoire de l'immigration en trois périodes :

- \_ la première de 1919 à 1925 : aucun contrôle ne fut exercé sur l'émigration malgré les dahirs de 1921 et 1924 réglementant l'émigration ;
- \_ la deuxième de 1925 à 1931 : c'est justement au cours de six années qu'on enregistre les arrivées les plus massives ;
- \_ de 1931 à la fin de 1938 : l'émigration réglementée par le dahir de 1931, au lieu de lever l'interdiction, consacra plutôt un état de fait.

Cependant, vu la conjoncture de la crise économique, les effectifs de la communauté se réduisirent de moitié par rapport à ceux de 1929 (soit 10 000 personnes en 1936). Mais la relance économique qu'a connue la France au milieu de cette année, ainsi que l'extinction de la résidence marocaine en cette

---

<sup>1</sup> Aucun travailleur marocain ne peut quitter l'Empire chérifien s'il n'est porteur d'une carte d'identité de protégé français, d'un carnet sanitaire et d'une autorisation de départ. Il n'est tenu au dépôt d'aucun cautionnement.

<sup>2</sup> Sources : voir chiffres et statistiques présentés par J.RAY, op.cit., p.75, -A.BAROUDI, op.cit., p.18-20, P.DEVILLARS, op.cit., p13, Cahiers nord Africains, n°5 et 6, ESNA1950, les Nord Africains en France, p.12 et Mohammed MAZOUZ, « Les Marocains en île de France », l'Harmattan, Paris, p.23

même année et la montée de la puissance industrielle et militaire de l'Allemagne, ont amené les pouvoirs publics français à opter pour une nouvelle politique de l'immigration, donc à lever ou à assouplir les restrictions. Aussi, vers la fin de 1938, les immigrés marocains étaient-ils au nombre de 13 000 environ<sup>1</sup>.

Ce qui illustre amplement ce que nous avons déjà signalé au début : l'immigration des ouvriers marocains en France reste liée à des facteurs fondamentaux et même compliqués, relatifs aux intérêts de la métropole ; les textes juridiquement organisant l'immigration restaient lettre morte, inapplicables au marocain qui a tout perdu et qui n'a rien à perdre en décidant de prendre le risque pour une bouchée de pain en France. Que sera sa nouvelle situation ?

## **II. La situation des ouvriers marocains en France**

Suivons d'abord l'émigré de son départ du Maroc jusqu'à son arrivée dans la métropole.

### **1. Premier pas, premier problème**

Devant une politique orientée par les intérêts coloniaux au Maroc visant la réglementation du mouvement migratoire afin d'établir un certain équilibre entre le marché du travail de la métropole et la main d'œuvre disponible au Maroc, l'émigré marocain se trouvait cerné par les sévères directives du Secrétariat général ; donc, il était obligé d'émigrer clandestinement dans aucune protection. RAY décrit la situation ainsi : *« tel gargotier réalise des bénéfices scandaleux en trafiquant sur les salaires, tel contremaître kabyle abuse de l'ignorance des nouveaux venus marocains et se fait payer à prix d'or l'embauchage de ses coreligionnaires, etc. »*

*« Au Maroc, les officines de recrutement sont actives; dans le bled où ils se rendent, leurs agents embauchent les gens convaincus par des boniments toujours les mêmes ; on leur fait opposer le pouce sur des contrats d'embauchage signés en blanc et on obtient pour eux les cartes d'identité exigées. On a vu, en un mois et demi, deux de ces organismes*

---

<sup>1</sup>A.BAROUDI, op.cit., p.20



## Les ouvriers marocains en France

---

*recruter 200 indigènes pour le compte de prétendus entrepreneurs de France. Chaque indigène a payé 50 à 100 douros (soit 250 à 500 francs) pour s'embarquer dans ces conditions »<sup>1</sup>*

La décision d'émigrer est avant tout et surtout une affaire débattue par toute la famille, c'est donc une entreprise commune, d'autant plus qu'elle implique l'engagement de moyens financiers très lourds pour faire face aux dépenses occasionnées par les nombreuses formalités administratives que Ray estime de 1600 à 1 700 francs pour un passage régulier par Casablanca. En revanche, pour gagner clandestinement la France, les frais variaient entre 460 et 660 francs par Oran et entre 750 et 1 000 francs par Tunis. Dans les deux cas, les frais de l'émigration appauvrissaient la famille d'une façon pesante, et cela pour plusieurs années, sans compter les autres dangers de l'immigration clandestine qui pouvait leur coûter la vie, comme ce fut le cas « le 29 août 1926, lorsqu'on découvrait à bord du Sidi Ferruch les corps de dix Marocains clandestins, morts asphyxiés dans les soutes qu'on avait dû fermer pendant la tempête »<sup>2</sup>.

Sans protection, ni encadrement, l'émigré marocain s'aventurait dans son exil volontaire. Que se passera-t-il dans ce nouveau monde où le destin sera plus qu'ambigu ?

### 2. Le travail et ses problèmes

Signalons, au départ, que les chiffres fournis pour l'immigration marocaine, à cette époque, concernaient uniquement des hommes de 18 à 50 ans, donc une force de travail intégralement masculine<sup>3</sup>.

#### a\_ Les emplois

Ray affirme que « pratiquement aucun marocain n'est ouvrier agricole [...] le niveau de la main d'œuvre marocaine est assez bas dans l'échelle professionnelle, pour ne pas dire très bas »<sup>4</sup>. Avant de chercher d'où vient cette infériorité du niveau professionnel du Marocains en France : ils sont employés dans :

---

<sup>1</sup> J.RAY, op.cit., p.60-61

<sup>2</sup> Ibidem, p.67

<sup>3</sup> Ibidem, p.88-89

<sup>4</sup> Ibidem, p.93.

-les mines : mine de fer de l'Est, mais en petit nombre par rapport aux milliers de mineurs de charbon du Centre et du Nord ;

-l'industrie : spécialement, l'industrie automobile, l'industrie chimique (la plus dangereuse pour la santé, chaleur, gaz toxique), l'industrie métallurgique, le bâtiment et d'autres industries diverses<sup>1</sup>.

Le rendement des travailleurs marocains est jugé inférieur à celui des métropolitains ; Ray a justifié ainsi cette infériorité : *« socialement, la question revêt une réelle importance : le Marocain ,manœuvre ordinaire, employé aux travaux pénible, dangereux, malpropres ou demi spécialisé dans les besognes où il excelle et que personne ne lui dispute, n'est en concurrence avec aucun Français : l'opinion publique ne s'émeut pas de sa présence qui lui deviendrait au contraire insupportable si le Marocain atteignait des emplois de spécialiste, d'ouvrier qualifié ou professionnel »* .

On arrive ainsi à conclure que l'ouvrier marocain n'a de vocation que pour exécuter certains travaux particulièrement pénibles ou malpropres qui s'exercent dans des conditions défectueuses d'hygiène ; donc c'est une distribution du travail bien conçue pour que le manœuvre ordinaire ne fasse que les travaux auxquels répugnent les spécialistes et les professionnels français.

#### b – Les salaires

Il est évident que le salaire d'un manœuvre ordinaire sera le plus bas parce que son rendement était inférieur ; de plus, la plupart des Marocains étaient des célibataires et n'avaient pas de famille en France, donc ils ne touchaient pas d'allocations familiales.

Après la guerre, les salaires journaliers offerts dans les métiers où l'on rencontrait le plus souvent des Marocains étaient les suivants :

- 1919 : mines de la Loire : mineur du fond, 16,20 francs ;

---

<sup>1</sup>Ibidem, p.90-95.

## Les ouvriers marocains en France

---

- 1922 : mines de la Loire : manœuvre à l'extérieur, 14,40 francs ;
- 1922 : région parisienne : usines automobiles, 2,14 francs de l'heure ;
- 1923 : régions libérées : 11 francs (nourris et logés).

Pour faire une comparaison entre un salarié marocain et un salarié européen, nous présentons des données suivantes :

- dans la région du centre en 1937, les salaires journaliers dans les mines sont :
  - . manœuvre à l'intérieur : 40,95 à 41,65 francs ;
  - . piqueurs à l'intérieur : 50 à 60 francs, mineurs à l'intérieur 43,60 à 43,90 francs.
- dans la région du Nord en 1936 : mines et industrie, manœuvre, 40 francs ; manœuvre spécialisés ,45 francs ;
- dans la région de l'Est en 1937 : métallurgie, salaire journalier moyen du manœuvre non spécialisé : 38,00 francs.

Certains ont signalé parmi les raisons expliquant que le salaire des Nord-africains en général paraissait inférieur à celui des autres travailleurs, la qualité souvent médiocre de leur rendement qui les empêchait de toucher des primes, leur célibat qui leur interdisait diverses allocations, leurs fréquents changements de métier qui en faisaient toujours et partout des ouvriers non spécialisés<sup>1</sup>. Surexploités, mal payés, les ouvriers marocains seront-ils capables de s'adapter à ces conditions ?

### **c-L'adaptation**

Ray écrit : « *le manœuvre marocain est assez maladroit au début de son apprentissage dans nos usines, et comme ailleurs il accepte de métiers de force ou dangereux (manipulation d'acide et de céruse, de métal fondu, vapeurs d'étain, etc.), il est assez exposé aux accidents du travail* »<sup>2</sup>. c'est pour cela que

---

<sup>1</sup> Ibidem, p.65 et 152.

<sup>2</sup> Ibidem, p.155

l'adaptation au travail d'usine ou à celui des mines était très difficile pour ces jeunes ouvriers dont la majorité était d'origine rurale.

A cette souffrance s'ajoute une autre malheureusement plus grave le psychologue Olivier Douville la développe ainsi : « *il ne s'agit pas uniquement le migrant de passer d'un lieu à un autre, de s'exiler d'un système culturel, de prise en considération d'un corps pour un autre, ce qui serait déjà une assez lourde tâche. Il s'agit aussi de s'arrimer dans un champ où l'affrontement peut être violent, où la dénégation de ce qu'il est, est le lot d'un grand nombre de ses rencontres quotidiennes. C'est aussi de cette dégradation de la réalité, cette dégradation d'un rapport au monde quand il y a disqualification des systèmes de représentation de son image, dont le sinistrosé témoigne à l'extrême dans cette aventure privée de la fusion métaphorique entre sujet et machine* »<sup>1</sup>.

Peut-on parler d'une adaptation sachant que la souffrance psychique réclame toujours un surplus de signification ? Cette souffrance s'achèvera-t-elle dans le monde du travail ?

### 3. Le volet social

Dans ce sens, nous présentons un témoignage très significatif de Ray qui écrit : « *on a constaté déjà que l'émigré marocain est assez mal logé dans l'ensemble, qu'il est surmené et sous-alimenté très souvent, qu'il n'est pas habitué à la vie urbaine et habite cependant dans de grandes agglomérations, qu'il travaille enfin en contact avec tous les autres ouvriers de son usine ou de sa mine dans une même atmosphère lourde et surchauffée* »<sup>2</sup>. Ce qui avait de graves conséquences sur son état sanitaire, comme la tuberculose dans la plupart des cas, laquelle explique l'infériorité de son rendement productif.

---

<sup>1</sup> Olivier DOUVILLE : "D'un questionnaire préalable sur la notion de sinistrosé : les Nord-africains en France", Colloque Des étrangers qui font aussi la France, CHEAM, Paris, 1984, p. 63-69.

<sup>2</sup> J. RAY, op.cit. , p. 193.

## Les ouvriers marocains en France

---

Si tel était l'état des « privilégiés » parmi les actifs qui ont trouvé une embauche, qu'en est-il pour les chômeurs dont le nombre a augmenté pendant la crise mondiale et a été par exemple 127 sur 848 actifs en 1936 à Gennevilliers.<sup>1</sup> Exploités, mal logés, mal nourris, mal payés, les ouvriers marocains sont, de plus, en butte à la xénophobie des ouvriers français.

### 4. Les ouvriers marocains et l'opinion française.

On a déjà signalé que les ouvriers marocains étaient jugés par leurs patrons seulement comme une main-d'œuvre de complément (manœuvres) et d'une valeur professionnelle inférieure aux ouvriers étrangers de même catégorie. Ray, dans son étude, développe toute une série d'arguments qui stigmatisent le marocain et le présentent comme un être rêveur : « Le Nord-Africain est né rêveur, autre marque des pays du soleil ;il est capable de rester sans marquer le moindre ennui, immobile pendant des heures, accroupi à l'orientale ou les genoux à la hauteur du menton, la tête penchée appuyée dans le creux de la main, les yeux fermés, le dos contre le mur de maison[...].A quoi pense-t-il ?presque toujours à une vieille histoire de son bled ? »<sup>2</sup>.

Le cinéma, lui aussi, avec des films comme la croix du sud, princesse Tamtam, L'Occident, illustre l'impossibilité d'acclimater des Arabes dans un milieu européen. Le préfet de la Loire en concluait que la communication entre français et Nord Africains était rendu à jamais impossible : « *conflit permanent, définitif et irréductible. Il y a entre eux et nous un fossé que rien ne comblera. Nous ne devons du reste pas le souhaiter. Moralement et physiquement, ces étrangers, que minent la tuberculose et la syphilis, ne peuvent rien donner de bon. S'ils s'adaptent, c'est dans la mesure où ils partagent les vices et non les qualités de*

---

<sup>1</sup> Ibidem, p.158.

<sup>2</sup> Voir Marina HILY, Qu'est ce que l'assimilation entre les deux guerres ? Les enseignements de la culture de quelques ouvrages consacrés à l'immigration, Maghrébins en France, émigrés ou immigrés ? Ed .du CNRS, Paris, 1983, p.71-80

*la civilisation* »<sup>1</sup>. En revanche, la gauche française lança les plus vives attaques contre la politique qui était officiellement suivie à propos des bureaux du service des affaires indigènes nord-africains, fondé en 1925 ; Magdeleine Paz s'écriait « vouloir contrôler et protéger une population par les moyens de l'espionnage, de la corruption, de la grossièreté policière et l'incurie, assortie du plus abominable préjugé racial, était une gageure »<sup>2</sup>.

### **5. L'expérience syndicale et politique des ouvriers marocains en France.**

Les ouvriers Marocains font en France l'expérience du syndicalisme. Ils s'aperçoivent qu'ils sont plus mal payés que les autres ouvriers métropolitains, ils militent au sein de la CGT et des partis politiques français de gauche. Après 1920, ils adhèrent aussi à d'autres organisations politiques maghrébines nationalistes, telles que l'Etoile Nord-Africaine<sup>3</sup>, qui affirmait solennellement sa confiance dans le parti communiste : « Quand le parti aura conquis l'amitié musulmane, quel que soit le geste qu'il lui demandera d'accomplir, les travailleurs marocains seront avec lui »<sup>4</sup>.

L'année 1924 a été à cet égard particulièrement florissante :

\_ Le 7 décembre, le premier congrès des délégués des ouvriers nord-africains des usines de la région parisienne se termine par l'envoi d'un télé message de félicitation au peuple marocain et à Abd-et-Krim pour leur succès sur l'impérialisme espagnol et se déclare solidaire de toute leur action pour la libération de leur sol.

---

<sup>1</sup>Ralph SCHOR, *l'opinion française et les étrangères en France 1919-1939*, publication de la Sorbonne, Paris, 1985, p.166.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p.522

<sup>3</sup> M.BEKRAOUI, *op.cit.*, p.65.

<sup>4</sup> J.RAY, *op.cit.*, p.273-274

## Les ouvriers marocains en France

---

\_ Un journal paraît, cette même année intitulé Le sidi de Paris ; dans son comité d'administration on pouvait remarquer deux noms marocains : Abederrahman Benllarbi, de Tafilalt et Mohammed ben Mohammed, de Tiznit<sup>1</sup>.

\_ Depuis cette même année, de nombreuses autres réunions ont été tenues, d'autres journaux fondés. Les marocains ont été et demeurent sollicités.

Pendant les derniers trimestres d'activité politique intéressant les marocains (1936-1937), on peut d'abord signaler les affiliations massives à la CGT à la suite des grèves de 1936, l'augmentation, en province, des membres marocains du PPF. À partir de cette date, on voit entrer dans la vie politique auprès des marocains un nouvel élément : les Oulémas qui créèrent dès le moins d'août 1936 un cercle de l'éducation. Certes, le contact des ouvriers marocains avec les étrangers représentant plusieurs nationalités a contribué aussi à l'évolution de leur conscience politico syndicale. Concluons avec Mohammed Bekraoui que « les usines françaises ont constitué un facteur important de transformation des mentalités et des comportements politiques des marocains. Ceux-ci ont acquis des modes de penser nouveaux, des idées nouvelles qui renforcent leur conscience anti-coloniale. Ils sont mûrs pour prendre part au combat national, ils se heurtent à la barrière coloniale »<sup>2</sup>.

### **Conclusion**

Cette étude a permis sans doute de faire nos premières armes en matière de recherche sur la période historique comprise entre les deux guerres et aussi de relever quelques aspects qui caractérisaient les conditions de vie des ouvriers marocains en France dans cette période. Ainsi, avons-nous pu remarquer que le courant d'immigration des ouvriers marocains vers la France demeure principalement lié dans ses dimensions profondes au fait colonial. En effet, nul ne peut nier que les conditions de vie lamentable que connaissait l'être marocain dans son pays sont, à côté de la politique coloniale qui vient consolider et

---

<sup>1</sup> Ibidem.

<sup>2</sup> M.BEKRAOUI, op.cit., p.67.

renforcer cette situation, les principales causes de cette émigration, surtout devant les offres séduisantes que leur présentait la métropole comme des salaires élevés par rapport à ceux du Maroc.

Nous avons pu constater aussi que les études portant sur l'effectif des ouvriers marocains sont imprécises vu le caractère clandestin de l'immigration. Néanmoins, nombreuses sont les indications qui corroborent d'une manière éloquente que les marocains représentaient une minorité en comparaison avec leurs confrères maghrébins.

Les présomption qui fonde ce qui précède est que, nonobstant la souffrance aussi bien psychique que physique produites par leurs conditions de travail en France, ils ont su la surmonter en créant une atmosphère de solidarité, tout en s'habituant à la vie en groupe et sans pour autant susciter le moindre souci ou ennui qui pouvait les exposer à bien plus de racisme et de privation.

Toutefois, cela ne les a pas empêchés de se familiariser avec une nouvelle expérience, d'acquérir une prise de conscience inédite en matière de syndicalisme et de s'investir aussi bien pour défendre les intérêts stratégiques qui les impliquent au niveau de la métropole que pour militer avec constance et persévérance contre la colonisation.



